

La justice prévaut : les promoteurs éoliens accusés de puits d'eau contaminés par des boues toxiques



Les agriculteurs de l'Ontario, furieux des boues toxiques sortant de leurs puits, ont finalement fait accuser les sociétés éoliennes de toute une série d'infractions à la Loi sur la protection de l'environnement.

Le battage de pieux et les excavations nécessaires pour fabriquer 400 m³ de béton armé d'acier pour les centaines de bases de turbines à travers Chatham-Kent sont le seul nouveau facteur intermédiaire capable de transformer les eaux souterraines (jusqu'ici potables) en un noir limoneux.

Les experts ont prédit que la prochaine grande guerre serait déclenchée à cause de l'eau. En Ontario, une telle bataille est (pardonnez le jeu de mots) bien engagée.

STT a fait état à plusieurs reprises de la destruction des réserves d'eau souterraines à Chatham-Kent, notamment dans cette publication : [Ontario : De l'eau, de l'eau partout – mais grâce aux éoliennes – pas une goutte à boire](#)

Les habitants sont furieux, non seulement du fait qu'une fois que les réserves d'eau pure ont été transformées en boues toxiques, ils sont également furieux de la façon dont les sociétés d'énergie éolienne et leurs consultants spécialisés continuent de mentir sur la cause.

Le premier article fournit un aperçu détaillé de ce que les habitants ont dû subir aux mains des promoteurs éoliens de Chatham-Kent. Dans une affaire où tout va bien qui finit bien, les articles qui suivent détaillent le cheminement jusqu'à la poursuite des responsables.

La province tient sa promesse d'enquêter sur les puits d'eau

Chatham Voice

24 July 2019

Le député provincial de Lambton-Kent-Middlesex et ministre du Travail de l'Ontario, Monte McNaughton, a annoncé vendredi la nouvelle très attendue d'une enquête sur les risques pour la santé des puits d'eau de Chatham-Kent contaminés par des sédiments noirs, conformément à une promesse faite il y a un an par le premier ministre Doug Ford. McNaughton était accompagné du député provincial de Chatham-Kent Leamington, Rick Nicholls, à droite, et du député provincial de Sarnia-Lambton, Bob Bailey.

Un an après avoir fait une promesse électorale aux propriétaires de puits d'eau contaminés dans le nord de Chatham-Kent, le gouvernement conservateur de l'Ontario a annoncé une enquête sur les risques pour la santé liés aux eaux noires et à leur impact potentiel sur la santé.

Le député provincial de Lambton-Kent-Middlesex et ministre du Travail, Monte McNaughton, a fait cette annonce vendredi après-midi depuis le parcours de golf Countryview à quelques familles invitées dont les puits étaient remplis de sédiments noirs après le début de la construction d'éoliennes dans les cantons de Dover et de Chatham. Les particules noires ont été identifiées comme étant des schistes noirs de Kettle Point et sont connues pour contenir des métaux lourds toxiques.

« Il s'agit d'une enquête approfondie sur la situation des puits d'eau ici à Chatham-Kent. Il s'agit d'un groupe d'experts indépendants qui fonctionnera à l'extérieur du gouvernement. Ce sont cinq scientifiques qui ont l'expérience nécessaire pour le faire, y compris une voix locale avec le géologue local Keith Benn et quatre toxicologues », a déclaré McNaughton lors de la conférence de presse. « Il s'agira d'une enquête approfondie qui débouchera sur des résultats concrets auxquels les gens pourront avoir confiance. »

Le député provincial a déclaré que le comité examinerait d'un œil nouveau les échantillons d'eau prélevés dans les puits des familles qui se sont plaintes d'eaux noires et que « des échantillons provenant d'un maximum de 189 puits privés seront prélevés par une entreprise tierce et testés par un laboratoire commercial. »

« Nous entendons les préoccupations exprimées par les familles depuis des années et des années. L'ancien gouvernement a complètement ignoré cette situation. Je me souviens qu'il y a quelques années, j'avais livré au ministre de l'Environnement de l'époque une bouteille d'eau sale, et il l'avait ignorée », a ajouté McNaughton.

Jim et Angela Leveille du canton de Chatham, dont le tout nouveau puits s'est obstrué par des sédiments lorsque le projet d'éolienne de North Kent a été mis en service, ont déclaré qu'ils avaient dépensé des milliers de dollars pour tester l'eau de leur puits, leurs réservoirs d'eau et acheter de l'eau, et qu'ils étaient à court d'eau. patience et confiance dans tous les niveaux de gouvernement.

"C'est bien. J'espère que cela fera du bien, mais bien sûr, je n'ai confiance en personne, car depuis combien de temps vivons-nous cela, ainsi que les autres ? Des années », a noté Jim.

Il a dit qu'il parlait avec un homme qui habite près de chez lui et qui a trois filtres sur son puits qu'il change tous les deux jours parce qu'ils sont noirs et il ne peut pas continuer à faire ça, alors il achète un réservoir d'eau juste pour avoir de l'eau, se baigner et cuisiner avec.

«C'était juste la semaine dernière. Ils (les puits) baissent chaque jour. Il y a des gens qui ne disent à personne que leur eau est mauvaise pour une raison quelconque. Ils pensent peut-être qu'il s'agit de 189 puits, mais c'est bien plus que cela », a déclaré Jim.

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils espéraient de l'enquête, Angela a été très précise dans ses souhaits. « Je vais vous dire ce que je veux : je veux des responsabilités, je veux un aveu, je veux que cela n'arrive pas à d'autres communautés comme celle de North Stormont. Je ne veux pas que quelqu'un d'autre vive ça. Je veux que les gens croient ce que nous disons », a déclaré Angela.

Jim a ajouté qu'il se demandait à quoi servait le ministère de l'Environnement s'il ne faisait rien lorsque l'environnement était « détruit ». Les Lèveillés attendent depuis des mois que le rapport sur leur bien fait par un agent de la société éolienne soit publié à partir de juin 2018. Angela a déclaré qu'elle avait dû déposer une demande d'accès à l'information pour obtenir une copie du rapport du ministère.

Le comité de cinq membres chargé de l'enquête est chargé de déterminer si l'eau du puits et les sédiments qu'elle contient sont sans danger pour la consommation humaine. Les membres comprennent le géologue local Dr Keith Benn, le scientifique en santé environnementale Dr Glenn Ferguson, l'épidémiologiste Dr Shelley A. Harris spécialisée dans la mesure de l'exposition, le toxicologue Dr Ron Brecher et le toxicologue Mark Chappel.

Denise Shephard, représentante de Wallaceburg Area Wind Concerns, a déclaré qu'elle était reconnaissante que le gouvernement agisse conformément à son principe d'eau potable pour tous les Ontariens et a remercié McNaughton d'avoir tenu sa promesse.

«Cette étude devrait garantir que l'analyse chimique de la composition des particules de schiste noir dans l'eau du puits soit effectuée et rendue publique. Nous suivrons de près les études pour garantir leur légitimité et leurs normes », a déclaré Shephard dans son discours. « Les habitants des anciens cantons de Dover et de Chatham connaissent depuis assez longtemps des problèmes de qualité des eaux souterraines et d'interférences avec l'eau. Ces familles ont malheureusement vécu des effets sur leur santé et une diminution de leur qualité de vie et méritent le soutien des gouvernements municipal, provincial et fédéral.

Aucun calendrier n'a été donné quant au temps qu'il faudra au groupe pour publier un rapport final.
Chatham Voix



Un ministère, un ministre et des sociétés éoliennes de l'Ontario accusés de ne pas avoir empêché l'eau de puits contaminée

Actualités Blackburn

Kirk Dickson

26 juillet 2019

Des années d'eau de puits contaminée et imbuvable à Chatham-Kent ont conduit à plusieurs accusations environnementales contre un ministère provincial, son ministre et trois sociétés éoliennes industrielles opérant dans la municipalité.

Un juge de paix de l'Ontario a déterminé le 12 juillet qu'il existe des motifs raisonnables et probables de porter des accusations en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (EPA) contre Jeff Yurek, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, le ministère de l'Environnement et les trois sociétés éoliennes industrielles — Modèle Energy Group, Samsung Renewable Energy Inc. et Engie Canada Inc. Les trois sociétés exploitent le parc éolien North Kent 1 et le parc éolien East Lake St. Clair à CK.

Selon des documents judiciaires, les trois sociétés sont accusées en vertu de l'EPA de « rejeter illégalement des contaminants, notamment du schiste noir et des métaux potentiellement dangereux dans l'environnement naturel, d'une manière illégale qui a causé ou est susceptible de causer un effet négatif ».

Yurek et le ministère de l'Environnement ont été accusés d'avoir prétendument « omis de prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'installation et le fonctionnement des éoliennes » dans les deux parcs éoliens, ce qui a entraîné la contamination de l'eau des puits.

En 2017, les résultats des tests de laboratoire ont été soumis au ministère par Water Wells First après avoir révélé une multiplication par 14 000 des particules de schiste noir dans au moins un puits d'eau local depuis le début de la construction du parc éolien au nord de Chatham.

Christine Burke, l'une des nombreuses résidentes de Chatham-Kent aux prises avec des problèmes d'eau de puits depuis des années, a été citée comme témoin dans des documents judiciaires et a présenté des preuves sous serment au juge de paix, ce qui a mené aux accusations provinciales.

Dans les documents soumis au tribunal de l'Ontario, Burke a déclaré qu'elle vivait dans sa maison de Dover Centre depuis 36 ans avec son mari. Elle a déclaré que les puits de sa maison de quatrième génération fournissaient de l'eau potable pure, non filtrée, cristalline et sûre jusqu'au début de la construction.

"Lorsque le battage de pieux et la construction d'éoliennes ont commencé sur notre aquifère peu profond, notre eau potable est lentement devenue noire et il est désormais impropre à la consommation, à la cuisine ou même à la baignade", a-t-elle déclaré au tribunal. « Ce problème persiste aujourd'hui et a bouleversé nos vies et nous ne sommes pas la seule famille touchée par cette dévastation. »

Eric Gillespie, un avocat basé à Toronto, qui représente Burke et les plaignants qui ont des problèmes avec leurs puits d'eau, a déclaré que les cinq parties devraient comparaître dans une salle d'audience de Blenheim le 14 août. être invité à inscrire un plaidoyer.

"S'il y a un plaidoyer de culpabilité, nous discuterons alors de la peine", a déclaré Gillespie. « S'il y avait un plaidoyer de non-culpabilité, alors nous commencerions à avancer vers un procès. »

Dave Taylor, l'avocat de la municipalité de Chatham Kent, a déclaré qu'il ne ferait pas de commentaires supplémentaires sur l'affaire.

« En réponse aux rapports des médias faisant état de poursuites judiciaires concernant l'exploitation d'éoliennes à Chatham-Kent, la municipalité ne fera aucun commentaire sur la question puisque l'affaire est devant les tribunaux », a déclaré Taylor.

Dans un courriel adressé à Blackburn News, Andrew Buttigieg, l'attaché de presse de Yurek, a déclaré qu'il n'y aurait pas de déclaration sur les accusations en cours.

"Comme cette affaire est devant les tribunaux, il serait inapproprié de commenter", a déclaré Buttigieg.

Le gouvernement de l'Ontario vient d'annoncer la semaine dernière qu'il lancerait une enquête sur les risques pour la santé d'environ 200 puits d'eau privés à Chatham-Kent.

Actualités Blackburn



Province et sociétés d'éoliennes accusées en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement

**Nouvelles de Radio-Canada
26 juillet 2019**

Il existe des motifs raisonnables et probables de croire que des infractions environnementales ont été commises.

La Cour de justice de l'Ontario a déterminé qu'il existe des « motifs raisonnables et probables » de croire que des infractions environnementales ont été commises par le ministre de l'Environnement de l'Ontario, le personnel du ministère et trois sociétés éoliennes industrielles à Chatham-Kent. Selon des documents judiciaires, les accusations proviennent de la loi sur la protection de l'environnement.

Eric Gillespie, un avocat de Toronto, représente les plaignants qui ont des problèmes avec leurs puits d'eau.

«Quand quelqu'un croit qu'une infraction a été commise, il peut s'adresser directement aux tribunaux», a déclaré Gillespie. "Un riverain s'est présenté la semaine dernière devant un juge de paix, qui a entendu des informations et a estimé qu'il y avait des raisons de croire que des infractions avaient été commises."

L'un des témoins appelés au tribunal est Christine Burke, qui a parlé à CBC en février 2018 des problèmes liés à son puits d'eau.

Burke n'a pas été autorisée à parler à CBC maintenant qu'elle est citée comme témoin dans la procédure judiciaire.

En conséquence, des citations à comparaître ont été délivrées au ministère de l'Environnement, au ministre de l'Environnement et aux trois sociétés.

Selon des documents judiciaires et Gillespie, les accusations portent sur des actions en cours depuis 2017.

Dans l'un d'entre eux, Jeff Yurek, ministre de l'Environnement, est accusé de ne pas avoir « pris toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'installation et l'exploitation des éoliennes au parc éolien d'East Lake St. Clair, géré par Engie Canada, et au parc North Kent 1 ». Le parc éolien géré par Pattern Energy Group et Samsung Renewable Energy ne rejette pas, ne provoque ou ne permet pas le rejet de contaminants.

Ces contaminants comprennent du schiste noir et des métaux potentiellement dangereux.

Gillespie a déclaré que si les accusés étaient reconnus ou plaidaient coupables, les sanctions allaient d'amendes financières pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ ou de périodes d'incarcération.

«Le tribunal dispose également de nombreuses autres options en termes de types d'ordonnances», a déclaré Gillespie, qui estime que ces accusations sont les premières du genre.

CBC News a contacté les entreprises et le ministère de l'Environnement mais n'a reçu aucune réponse.

L'attaché de presse de Yurek a publié une déclaration en son nom, refusant de commenter « car cette affaire est devant les tribunaux ».

Les entreprises et le ministère comparaîtront devant le tribunal de Blenheim le 14 août.

Gillespie a déclaré que si les accusés étaient reconnus ou plaidaient coupables, les sanctions allaient d'amendes financières pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ ou de périodes d'incarcération.

«Le tribunal dispose également de nombreuses autres options en termes de types d'ordonnances», a déclaré Gillespie, qui estime que ces accusations sont les premières du genre.

CBC News a contacté les entreprises et le ministère de l'Environnement mais n'a reçu aucune réponse.

L'attaché de presse de Yurek a publié une déclaration en son nom, refusant de commenter « car cette affaire est devant les tribunaux ».

Les entreprises et le ministère comparaîtront devant le tribunal de Blenheim le 14 août.

Nouvelles de Radio-Canada



La province et les entreprises d'éoliennes font face à des accusations auprès de l'EPA

Chatham Voix

30 juillet 2019

Après des années d'eau sale et imbuvable, une femme de Chatham-Kent aura sa journée devant le tribunal après avoir porté plainte auprès d'un juge de paix concernant les éoliennes de parcs éoliens contaminant l'eau de son puits.

Selon des rapports publiés précédemment dans les médias, le 12 juillet, un juge de paix de l'Ontario a déterminé qu'il existait des « motifs raisonnables et probables » de porter des accusations en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) contre le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Jeff Yurek, le ministère de l'Environnement et trois sociétés éoliennes industrielles ayant des projets à Chatham-Kent — Pattern Energy Group, Samsung Renewable Energy Inc., qui exploite les projets North Kent Wind 1 et 2 dans les anciens cantons de Dover et Chatham, et Engie Canada Inc., qui exploite East St. Clair. parc éolien.

Christine Burke, propriétaire d'un puits dans la zone du projet de parc éolien East St. Clair, a porté plainte devant les tribunaux et est appelée comme témoin et n'a donc pas pu commenter l'affaire.

Selon des documents judiciaires obtenus par les médias, les trois sociétés intimées sont accusées en vertu de l'EPA de « déversement illégal de contaminants, notamment de schiste noir et de métaux potentiellement dangereux, dans l'environnement naturel, d'une manière illégale qui a causé, ou est susceptible de causer, un effet négatif. »

Le ministère de l'Environnement et le ministre ont été accusés d'avoir prétendument « omis de prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'installation et le fonctionnement des éoliennes » dans les parcs éoliens, ce qui a entraîné la contamination de l'eau des puits.

Selon l'avocat de Burke, Eric Gillespie, toute personne résidant dans la province peut engager une poursuite privée en comparaisant devant un juge de paix et en prêtant serment au sujet d'une prétendue violation de la loi, y compris des infractions à la LPE. Le juge de paix doit alors déterminer s'il existe des « motifs raisonnables et probables » que des infractions aient pu être commises.

Dans un article rapporté précédemment dans The Chatham Voice, une conversation enregistrée entre Burke dans la zone du projet du parc éolien d'East St. Clair et le directeur des opérations de la société du parc éolien, le responsable a admis que les puits avaient été contaminés par la turbidité lors du battage de pieux, et les propriétaires ont reçu des systèmes de filtration pour résoudre le problème.

Burke, propriétaire d'un puits qui a eu des problèmes d'eaux noires depuis la construction des turbines d'East St. Clair en 2012, a appelé le directeur des opérations de GDF Suez, Augusto Di Maria, en août 2017 pour lui demander de l'aide concernant son problème de puits. Au cours de la conversation de 30 minutes, Burke a demandé à Di Maria s'il était au courant de problèmes de puits. Il a répondu qu'il était conscient des problèmes rencontrés lors de la phase de battage des pieux de la construction, qui rendaient l'eau des puits de « six à huit propriétaires de puits, peut-être plus », trouble.

"Lorsque vous percez la terre, cela représente beaucoup de force, je peux comprendre cela", a déclaré Di Maria à propos des raisons pour lesquelles les puits peuvent devenir troubles pendant le battage de pieux. "J'ai bien vu des problèmes lorsque nous avons enfoncé les pieux dans la terre. À ce moment-là, il y a eu une perturbation et cela est logique."

Di Maria a poursuivi en affirmant que le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MEACC), ainsi que la municipalité de Chatham-Kent, avaient été informés des plaintes concernant les puits en 2012.

La province, les sociétés éoliennes, la municipalité et Water Wells First ont tous refusé de commenter pendant que l'affaire est devant les tribunaux.

La date d'audience pour entendre l'affaire est fixée au 14 août à la Cour de justice de l'Ontario, sur Communication Road, juste au sud de l'autoroute 401.

Chatham Voix

Source: <https://stopthesethings.com/2019/08/07/justice-prevails-wind-developers-charged-over-water-wells-contaminated-with-toxic-sludge/>